

Cher(e)s Président(es), cher(es) Directeur(trices),

Nous espérons que la coupure estivale vous aura permis de vous ressourcer après cette saison encore riche de surprises sanitaires, et que vous avez pu préparer cette rentrée au mieux dans votre club. Nous vous contactons aujourd'hui pour vous donner plusieurs informations, notamment des modifications apportées aux formations et examens menant aux qualifications A1, JAE1, et JAT1 pour cette saison 2022. Notre objectif est de développer le lien entre les officiels du département, et d'avoir un vivier important d'arbitres et de juges-arbitres de qualité qui pourra venir en aide à l'ensemble des clubs du 92. Nous souhaitons également augmenter le taux de réussite, aujourd'hui assez moyen, des candidats aux niveaux 2 (gérés par la Commission Régionale d'Arbitrage), ce qui passe nécessairement par de bonnes bases apprises aux niveaux 1.

Pour rappel (communication de février 2021), la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) est présidée par Sébastien Magne (sebastien.magne@fft.fr) et structurée en trois pôles, chacun d'entre eux étant composé de trois membres avec un responsable pour chaque pôle :

- Le **pôle arbitrage** (arbitrage.hds@gmail.com), composé de Tom DURAND-VIEL (Responsable), de Taoufik CHAHED et de Younes SMAHI.
- Le **pôle juge-arbitrage de tournoi** composé de Bernard JOUBERT (Responsable – bernard.joubert@fft.fr), de Morgan OLIVIERO et de Sébastien MAGNE.
- Le **pôle juge-arbitrage d'équipe** composé de Christophe BONNAMY (Responsable – bonnamychristophe@yahoo.fr), de Samuel JAMMOT et de Jean-Jacques VAYSSETTE.

L'ensemble des membres de la CDA est à votre disposition ainsi qu'à celle de vos officiels, n'hésitez pas à les contacter pour toute demande.

- **Nouvelle organisation des formations**

La CDA étant notamment chargée de la formation des officiels de niveau 1 (A1, JAE1, JAT1), il nous semble essentiel de vous informer des modifications qui y sont apportées pour cette saison 2022. Ces formations de niveau 1 se dérouleront d'abord en e-learning après inscription auprès de Florence Malet (comite.hautsdeSeine@fft.fr). Les candidats seront alors libres de s'inscrire à n'importe quel moment de la saison, d'avancer à leur rythme (avec la possibilité de contacter les membres de la CDA pour répondre à leurs interrogations) et pourront ensuite se présenter aux sessions d'examens (3 prévues sur l'année). S'ils ne sont pas prêts pour la 1^{ère} session, ou en cas d'échec, ils seront automatiquement basculés sur la session suivante. Pour rappel, les formations de niveau 1 sont totalement gratuites.

La plus grande nouveauté pour cette saison réside dans l'ajout d'une séance en présentiel deux semaines avant l'examen, et de dates d'examens communes à l'ensemble des Pôles. Cette nouvelle séance sera obligatoire pour les candidats aux JAT1 et JAE1, et fortement recommandée pour les A1. Il est demandé d'avoir terminé et validé le e-learning pour la date de cette session

supplémentaire qui sera découpée en 2 parties : une partie commune à l'ensemble des candidats (A1, JAT1, JAE1) pour revenir sur les règles d'arbitrage, sur la supervision, sur le lien de l'officiel avec son club... ; puis une seconde partie où les candidats seront réunis par Pôle pour échanger avec les formateurs sur des difficultés rencontrées durant le e-learning, revenir sur des éléments importants de la qualification qu'ils présentent, sur ce qui sera attendu d'eux le jour de l'examen...

Un licencié qui souhaiterait présenter 2 qualifications au cours de la saison devra donc s'inscrire à des dates d'examen différentes, mais sera exempté de la première partie de session supplémentaire pour son deuxième examen de la saison. Il est également envisagé que ces sessions supplémentaires puissent être ouvertes à des officiels ayant déjà leur qualification, dans une optique de formation continue. En plus de l'examen théorique (dates ci-dessous), un examen pratique aura lieu pour les A1 et JAE1 à d'autres dates de la saison.

Les dates prévues à ce jour (sous réserve de modifications) :

- Dimanche 05 décembre 2021 (+ session en présentiel le dimanche 21 novembre),
- Dimanche 13 février 2022 (+ session en présentiel le samedi 29 janvier),
- Dimanche 17 avril 2022 (+ session en présentiel le dimanche 03 avril)

- **Mise à jour de la liste des officiels du 92**

Nous savons la difficulté de certains clubs pour trouver un JAT pour leurs tournois Open, ou des arbitres ou JAE pour les rencontres par équipe... Il faut parfois en contacter des dizaines avant d'avoir un retour positif. Le Comité des Hauts-de-Seine a en effet la chance de compter un très grand nombre d'officiels de toutes qualifications (A1, JAE1, JAT1). Malheureusement, beaucoup d'entre eux ne semblent plus actifs voire ne sont plus licenciés, nécessitant de remettre à jour la liste de nos officiels.

La CDA a ainsi décidé de supprimer des listes les officiels n'ayant pas repris de licence FFT lors des 3 saisons précédentes (soit pour cette saison 2022 : pas de licence en 2021, 2020, 2019). Les officiels ayant conservé une licence mais n'ayant pas eu d'activité lors des 3 saisons précédentes seront basculés en inactifs (4 saisons en ce moment pour pallier l'absence de compétitions en raison de la crise sanitaire). Les officiels susceptibles d'être concernés seront informés en début de saison qu'ils devront officier dans l'année pour ne pas être considérés comme inactifs.

- **Ouverture d'une Sphère C'Tennis réservée aux officiels du département**

Afin de faciliter les communications de la CDA et des clubs avec les officiels, il a été décidé de créer une sphère dédiée à l'arbitrage / juge-arbitrage sur l'application C'Tennis. Tous les arbitres et juges-arbitres du département seront contactés et encouragés à rejoindre cette sphère qui sera ouverte dans les tout prochains jours. La CDA pourra ainsi aisément informer sur les formations ou la recherche d'officiels pour certaines compétitions par exemple. Les clubs pourront également l'utiliser pour indiquer qu'ils recherchent un arbitre ou juge-arbitre. Enfin, les officiels pourront aussi échanger entre eux pour trouver des solutions à des problématiques rencontrées lors de leur activité.

- **Création d'une grille d'indemnités de référence**

Au cours de la dernière saison, la CDA a travaillé sur une grille d'indemnités versées aux officiels, en apportant quelques modifications à celle de la CRA, pour la mettre en place dès cette rentrée. Les officiels qui prendront part à des compétitions gérées par le Comité seront indemnisés conformément à cette grille (envoyée dans une autre pièce jointe).

Cette grille vous est fournie pour information et pour transparence, il n'est nullement question de l'imposer aux clubs, qui restent bien-entendu décisionnaires sur les indemnités versées ou non à leurs arbitres et juges-arbitres. Nous vous encourageons cependant, dans la mesure de vos possibilités, à vous en rapprocher pour ne pas créer trop d'inégalités au sein du département. Nous avons sans cesse besoin d'arbitres et juges-arbitres disponibles, il nous paraît donc essentiel de réussir à conserver leur engagement et motivation, ce qui apportera une grande aide dans votre club mais également parfois dans les clubs voisins.

- **Lien avec les clubs**

Vous l'avez compris, la CDA a pour ambition d'aider l'ensemble des clubs du département, de développer la communication, et de faciliter les échanges d'informations. Pour cela, nous aimerions que vous nous communiquiez si vous le souhaitez le nom et les coordonnées d'un « référent arbitrage » pour votre club, qui sera alors notre interlocuteur privilégié. Merci d'envoyer ces informations à Florence Malet (copie à Sébastien Magne).

Par ailleurs, nous vous serions extrêmement reconnaissants de participer à la promotion des formations auprès de vos adhérents !

Pour conclure, sachez que la CDA réfléchit à la mise en place d'autres formations, notamment pour le Padel (qualification JAP1), et pour la supervision (qui peut être un réel bénéfice pour les joueurs – à coût assez faible pour les clubs - lors d'un tournoi Open par exemple). N'hésitez pas à nous informer si vous avez dans votre club des personnes susceptibles d'être intéressées par ces différentes formations, afin que nous puissions les organiser au cours de la saison le cas échéant. Des formations de juges de lignes seront également proposées (via la CRA qui a diffusé l'information ces derniers jours) au cours de la saison : les premières sessions débutent très bientôt, vous pouvez encore y inscrire des candidats.

Enfin, nous restons également à votre disposition pour toute question, et pour accompagner les candidats aux niveaux 2 dans leurs formations et démarches auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue Ile-de-France.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à ces informations,
Sportivement,

La Commission Départementale d'Arbitrage du comité des Hauts-de-Seine